

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise, depuis 2010, le concours d'ingénieur territorial pour le compte de l'Interregion Grand Ouest, représentant les 14 départements des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

La date d'organisation du concours d'ingénieur territorial est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'appréciation des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplômes (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

La périodicité est de 2 ans, en alternance avec l'examen professionnel.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	17 novembre 2016
Période d'inscription	Du 24 janvier au 15 février 2017
Date limite de dépôt des dossiers	23 février 2017
Épreuves d'admissibilité	14 et 15 juin 2017 à Nantes
Jury d'admissibilité	27 septembre 2017
Épreuves orales d'admission	Du 13 au 17 novembre 2017 à Nantes
Jury d'admission	24 novembre 2017
Résultats admission	24 novembre 2017

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- CHAPEAU Marcelle, maire de Haute-Goulaine (44),
- CORDIER Anne-Marie, adjointe au maire de Ligné (44), **présidente du jury**,
- GEOFFROY Irène, maire de Saint Michel Chef Chef (44),
- GUIMAS Françoise, adjointe au maire de Saint-Herblain (44),
- PENNAMEN Isabelle, conseillère municipale au Temple de Bretagne (44),
- PRÉVOT Charlotte, conseillère municipale à Rezé, conseillère métropolitaine (44),
- SEGALIN Jacqueline, conseillère municipale à Vay (44),
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre, président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, **suppléant de la présidente du jury**.

Collège des fonctionnaires

- BRISSEAU Damien, conducteur d'opération, Nantes Métropole,
- CORTET Florent, directeur du bâti, Mairie de Nantes,
- ÉCHARD Philippe, représentant de l'enseignement supérieur, INSA de Rennes,
- ÉPINAT Ivan, ingénieur principal à la direction de l'espace public et des infrastructures, Rennes Métropole,
- HERBET Éric, directeur de l'eau, Métropole Rouen Normandie,
- MARCHANDEAU Jean-Michel, représentant du CNFPT,
- PLAUD Denis, représentant du personnel en CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- RANTY Richard, responsable du pôle efficacité énergétique et logement, Conseil Régional des Pays de la Loire,
- TERRILLON Erwan, ingénieur principal au service offre de transport régional, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Collège des personnalités qualifiées

- ALLAIN Gérard, responsable d'agence, Nantes Habitat (44),
- CAILLON Armel, ingénieur principal au département du développement urbain, Nantes Métropole,
- EVEN Héloïse, responsable stratégie développement qualité, direction des déchets, Nantes Métropole,
- LEROUX Olivier, architecte,
- MAUREY Jean-François, chef du service usages et infrastructures, Conseil Régional des Pays de la Loire,
- PÉTRO Brigitte, responsable du pôle aménagement - développement, Mairie d'Arzon,
- POSTAIRE Jean-Claude, ingénieur informatique, Mairie de Caen,
- POUILLAIN Frédéric, directeur agriculture, pêche, agroalimentaire, Conseil Régional des Pays de la Loire,
- TEILLIER Magali, conseillère en prévention à la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

CONCOURS EXTERNE

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

Spécialités	Postes
Ingénierie, gestion technique et architecture	40
Infrastructures et réseaux	39
Prévention et gestion des risques	27
Urbanisme, aménagement et paysages	24
Informatique et systèmes d'information	39
Totaux	169

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert, pour 75 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation,
- ou d'un diplôme d'architecte,
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 du décret 2016-201 du 26 février 2016 susvisé et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Cette condition de diplôme devait être justifiée au plus tard le 1^{er} jour des épreuves écrites, soit le 14 juin 2017.

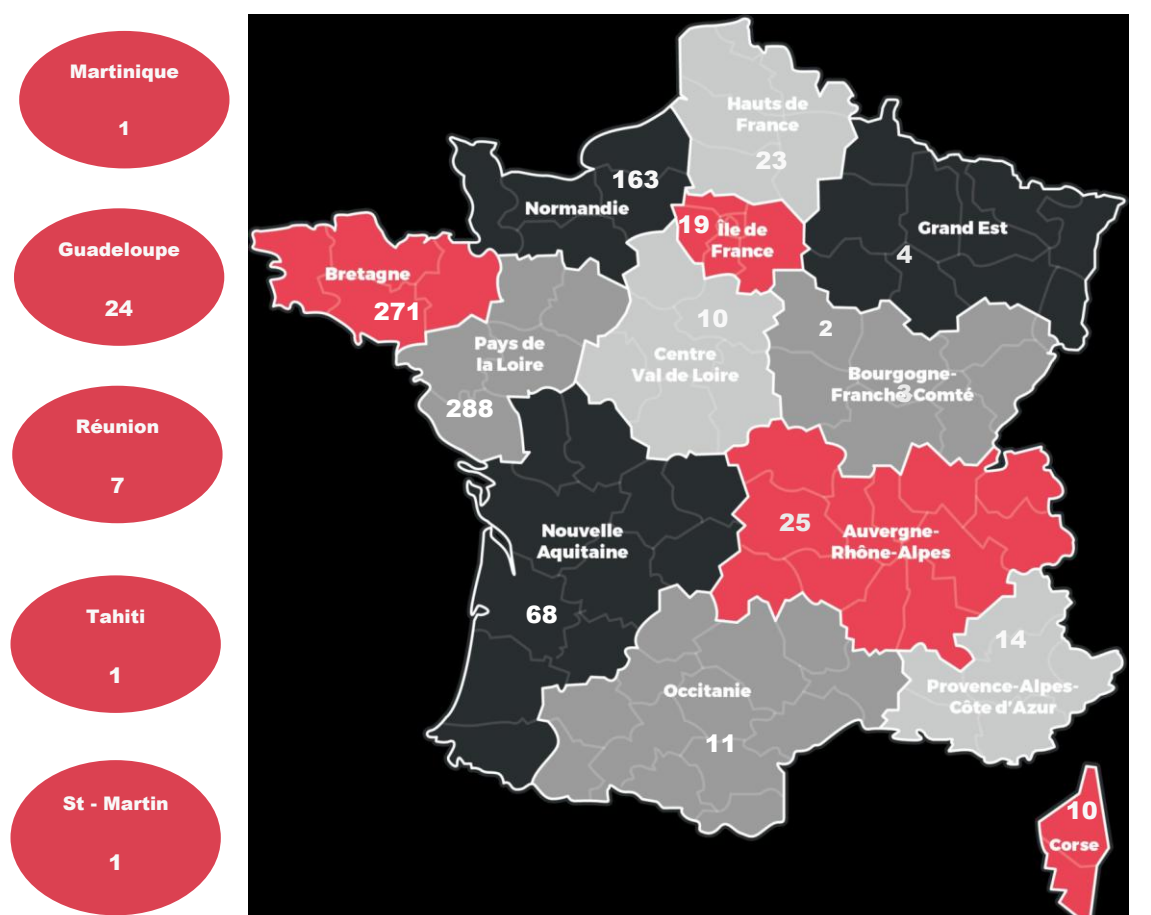
Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Spécialités	Inscrits	Admis à concourir (tient compte des annulations d'inscription)
Ingénierie, gestion technique et architecture	201	188
Infrastructures et réseaux	148	140
Prévention et gestion des risques	231	220
Urbanisme, aménagement et paysages	269	246
Informatique et systèmes d'information	157	148
Totaux	1006	942

b. Provenance des candidats admis à concourir :



498 hommes 444 femmes Moyenne d'âge : 35.47 ans

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Une épreuve d'admissibilité qui a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la **rédaction d'une note** tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription (*durée : cinq heures ; coefficient 5*).

LES SUJETS DE LA SESSION 2017 ÉTAIENT LES SUIVANTS :

▪ Spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service programmation - méthodes - qualité - environnement au sein de la direction de l'immobilier de la ville d'INGEVILLE de 120 000 habitants.

La direction de l'immobilier comprend :

- le service de construction en charge des constructions et grosses restructurations ou réhabilitations des bâtiments municipaux ;
- le service de maintenance en charge de la maintenance et de l'entretien des bâtiments, en régie propre ou par des marchés à bons de commande d'entreprises ;
- le service de la gestion immobilière du parc immobilier ;
- et le service programmation - méthodes - qualité - environnement.

Votre fonction vous situe au cœur de l'ensemble des différents domaines d'intervention dans la vie d'un bâtiment : phase de programmation - rédaction des référentiels de construction propres à la ville / phases d'études de conception et de réalisation / maintenance et entretien des bâtiments / suivi de la certification de la direction / suivi du référentiel de développement durable et éco construction de la ville.

Dans un premier temps, le Directeur de l'immobilier vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur une autre approche de l'acte de construire des bâtiments pour demain. **(8 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à adapter la stratégie, l'organisation et les méthodes de votre direction afin de prendre en compte ces nouvelles pratiques. **(12 points)**

▪ Spécialité Infrastructures et réseaux

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service route et voirie au sein de la communauté d'agglomération INGECO, 90 000 habitants et gérant 250 km de voirie.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques et du développement durable vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'innovation dans le domaine routier. **(8 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour répondre à un appel à projet sur la route du futur et intégrer une dimension écologique dans les futurs aménagements de voirie. **(12 points)**

▪ Spécialité Prévention et gestion des risques

Vous êtes ingénieur territorial dans la commune d'INGEVILLE comptant 100 000 habitants au sein d'une intercommunalité (communauté de communes). La commune a un passé industriel riche, qui laisse de nombreuses friches à valoriser sur son territoire. La pression sur le foncier dans le département rend ce territoire à nouveau attractif. Les élus souhaitent en profiter pour faire venir de nouveaux habitants et des entreprises. C'est également pour eux l'occasion d'aller plus loin dans leurs engagements à l'égard de la protection de l'environnement.

Dans une première partie, la directrice générale adjointe (DGA) en charge du développement durable, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à partir des documents joints, une note sur le rôle des collectivités face aux nouveaux polluants. **(8 points)**

Dans une deuxième partie, la DGA, soucieuse de ne prendre aucun risque sanitaire pour les habitants d'INGEVILLE et de préserver l'environnement, souhaite que la commune se dote d'une stratégie pour accompagner les reconversions des friches industrielles. Dans ce cadre, elle vous demande de décliner un plan de réduction des émissions de micropolluants pour les services municipaux. **(12 points)**

▪ Spécialité Urbanisme, aménagement et paysages

Suite à la déprise industrielle, la ville centre d'INGEVILLE (11 000 habitants), appartenant à l'intercommunalité d'INGECO (39 000 habitants), dispose de friches urbaines dont deux emblématiques : une halle de production et de stockage de 2 000 m² environ située en limite communale et une maison de maître de 400 m² environ située en cœur de ville dans un parc arboré, siège de l'entreprise autrefois florissante.

L'ancienne activité industrielle constituait une véritable valeur patrimoniale locale tant elle a marqué le territoire. INGECO souhaite donc se porter acquéreur de l'ensemble afin d'en maîtriser la reconversion avec l'ambition qu'elle participe au dynamisme local et qu'elle propose notamment des solutions pour favoriser les innovations économiques. Dans un premier temps, le président vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les nouveaux modèles collaboratifs. **(8 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à concrétiser l'acquisition, la reconversion et la gestion des friches conformément au projet de l'intercommunalité. **(12 points)**

▪ Spécialité Informatique et systèmes d'information

Vous êtes ingénieur territorial, chargé de projets informatiques au sein de la commune d'INGEVILLE (40 000 habitants).

Le Directeur des systèmes d'information (DSI) souhaite proposer aux élus la mise en place d'une Gestion de la Relation Citoyen (GRC).

Dans un premier temps, le DSI vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la GRC. **(8 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour la mise en place d'une GRC au sein de la collectivité. **(12 points)**

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE :

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Appréhender le sujet de manière transversale (ne pas se contenter de la seule dimension technique) en se plaçant du point de vue du commanditaire de la note (lire attentivement le sujet) et en tenant compte de tous les acteurs (y compris les élus et les citoyens qui sont généralement les utilisateurs finaux des services à mettre en œuvre).
- Annoncer la problématique en introduction, établir un plan et le respecter.
- Ne pas hésiter, dans la note si cela s'y prête, mais assurément au moins dans les propositions, à mettre en avant les aspects techniques du sujet qui seront à l'ordre du jour.
- **Bien gérer son temps et consacrer le temps nécessaire à la partie propositions, trop souvent négligée. Détailler davantage les propositions et les concrétiser (éviter de rester uniquement sur de la méthode ou de l'organisation) (conseil unanime de l'ensemble des correcteurs).**
- Développer une logique d'action avant de commencer à rédiger.
- S'approprier la démarche projet.
- Se positionner en qualité d'ingénieur (et non comme technicien) et prendre la hauteur nécessaire.
- Préparer davantage le concours en assurant une veille sur les sujets d'actualité, se documenter. Lire les éditos de la presse et des magazines professionnels qui sont souvent d'excellents "raccourcis" portant sur des sujets divers et variés.
- Se former sur les nouveaux textes en vigueur, les nouvelles technologies.
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles.
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Travailler l'aspect "territorial" et gouvernance. Certaines copies sont trop déconnectées des enjeux de gouvernances des collectivités territoriales.
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

b. Niveau des candidats :

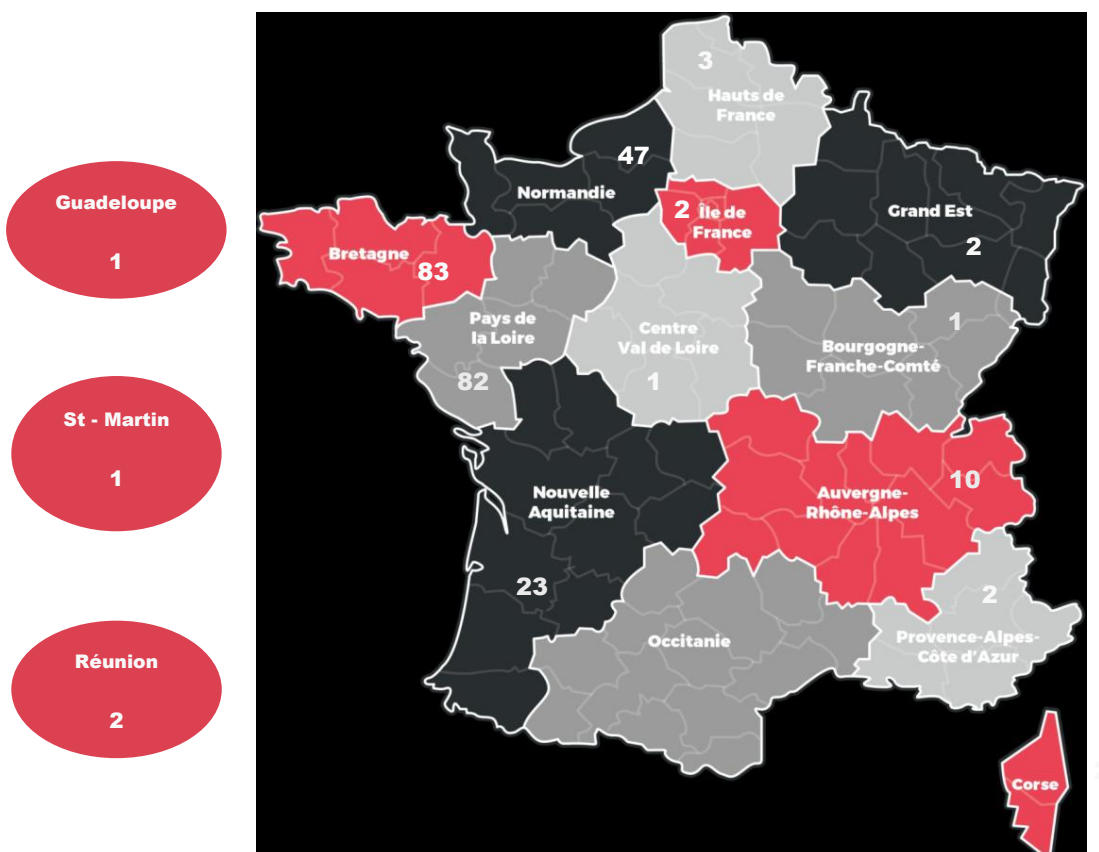
SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	0.50 - 16.75	29	21	23	28	19	8.88
Infrastructures et réseaux	2.00 - 16.75	20	26	21	27	4	9.47
Prévention et gestion des risques	0.00 - 16.50	34	17	17	32	17	9.22
Urbanisme, aménagement et paysages	0.00 - 15.00	39	24	26	37	19	9.16
Informatique et systèmes d'information	0.75 - 16.00	13	14	25	23	14	8.44
* note éliminatoire		135	102	112	147	73	9.03

c. Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 27 septembre 2017 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Ingénierie, gestion technique et architecture	9.00 / 20	61
Infrastructures et réseaux	9.00 / 20	56
Prévention et gestion des risques	10.00 / 20	51
Urbanisme, aménagement et paysages	11.00 / 20	53
Informatique et systèmes d'information	9.00 / 20	38
		259

d. Profil des admissibles



5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

L'épreuve d'admission obligatoire est un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. (durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)

b. Niveau des candidats :

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	3.00 - 19.00	27	10	8	11	4	11.57
Infrastructures et réseaux	4.50 - 19.00	26	11	7	6	2	12.04
Prévention et gestion des risques	2.50 - 18.50	22	8	6	12	1	11.58
Urbanisme, aménagement et paysages	5.00 - 19.00	25	13	7	8	0	12.18
Informatique et systèmes d'information	3.00 - 18.50	14	5	6	7	4	10.81
* note éliminatoire		114	47	34	44	11	11.64

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE :

- Exprimer clairement ses motivations.
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement.
- Bien écouter les questions des examinateurs.
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes.
- Prendre connaissance du programme de l'option, et se préparer aux questions techniques.
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop générales.
- Maîtriser la conduite de projet.
- Se projeter en tant que manager.
- Se positionner clairement en tant qu'ingénieur, cadre A.
- Effectuer une veille réglementaire et maîtriser les aspects juridiques.
- Maîtriser l'environnement territorial, notamment en matière de marchés publics.
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un ingénieur territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, compétences des collectivités territoriales...).

c. Épreuve facultative :

L'épreuve facultative d'admission est un oral de langue vivante étrangère qui consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Langue	Nombre d'admissibles inscrits à l'épreuve facultative
Anglais	147
Espagnol	6
Allemand	3
Italien	3
Portugais	1
Total	160 (145 présents)

Spécialité	Notes au dessus de 10	10 / 20	Notes en dessous de 10	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	22	1	8	12.14
Infrastructures et réseaux	22	1	4	13.41
Prévention et gestion des risques	24	1	6	12.45
Urbanisme, aménagement et paysages	25	2	6	13.61
Informatique et systèmes d'information	19	1	3	13.25

d. Seuils d'admission

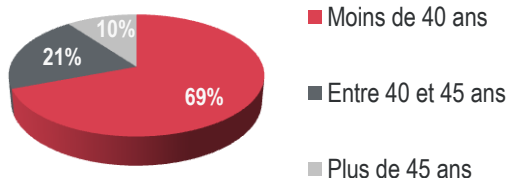
Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

De plus, conformément au décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (article 9) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

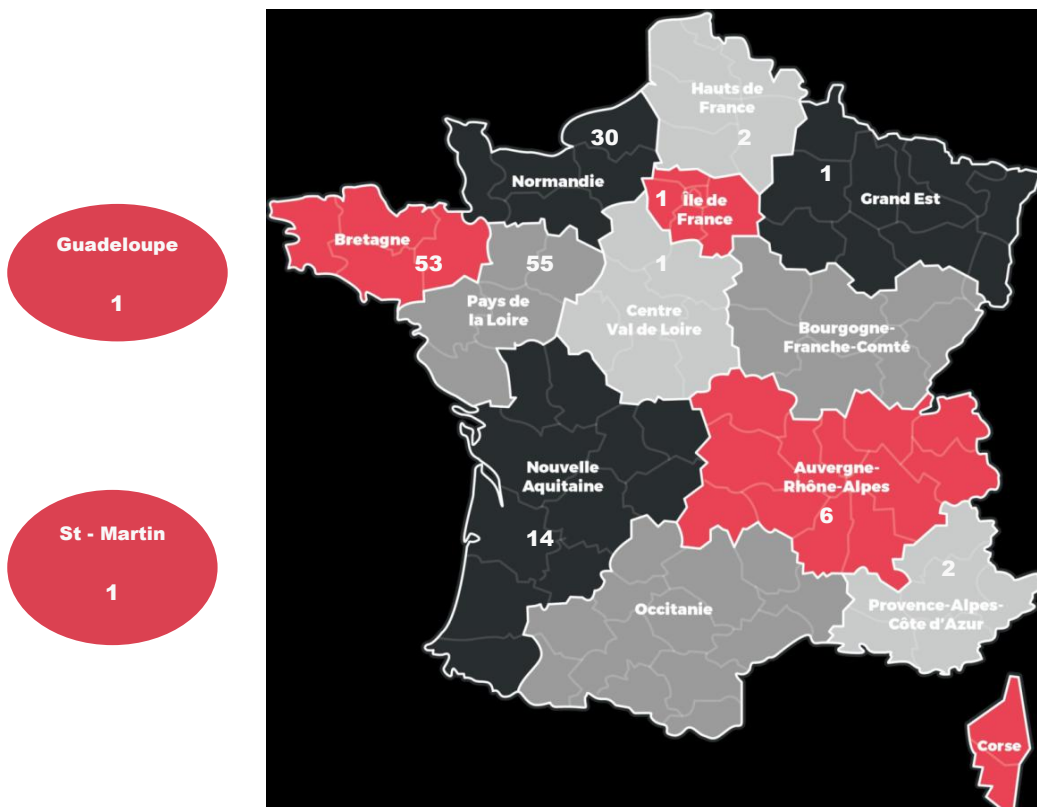
Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.19 / 20	43
Infrastructures et réseaux	10.25 / 20	39
Prévention et gestion des risques	11.69 / 20	29
Urbanisme, aménagement et paysages	12.50 / 20	29
Informatique et systèmes d'information	10.00 / 20	26
		166

e. Profil des admis



La moyenne d'âge des admis est de 36.36 ans.



90 hommes

76 femmes

CONCOURS INTERNE

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

Spécialités	Postes
Ingénierie, gestion technique et architecture	13
Infrastructures et réseaux	13
Prévention et gestion des risques	9
Urbanisme, aménagement et paysages	8
Informatique et systèmes d'information	13
Totaux	56

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours interne est ouvert, pour 25 % au plus des postes à pourvoir :

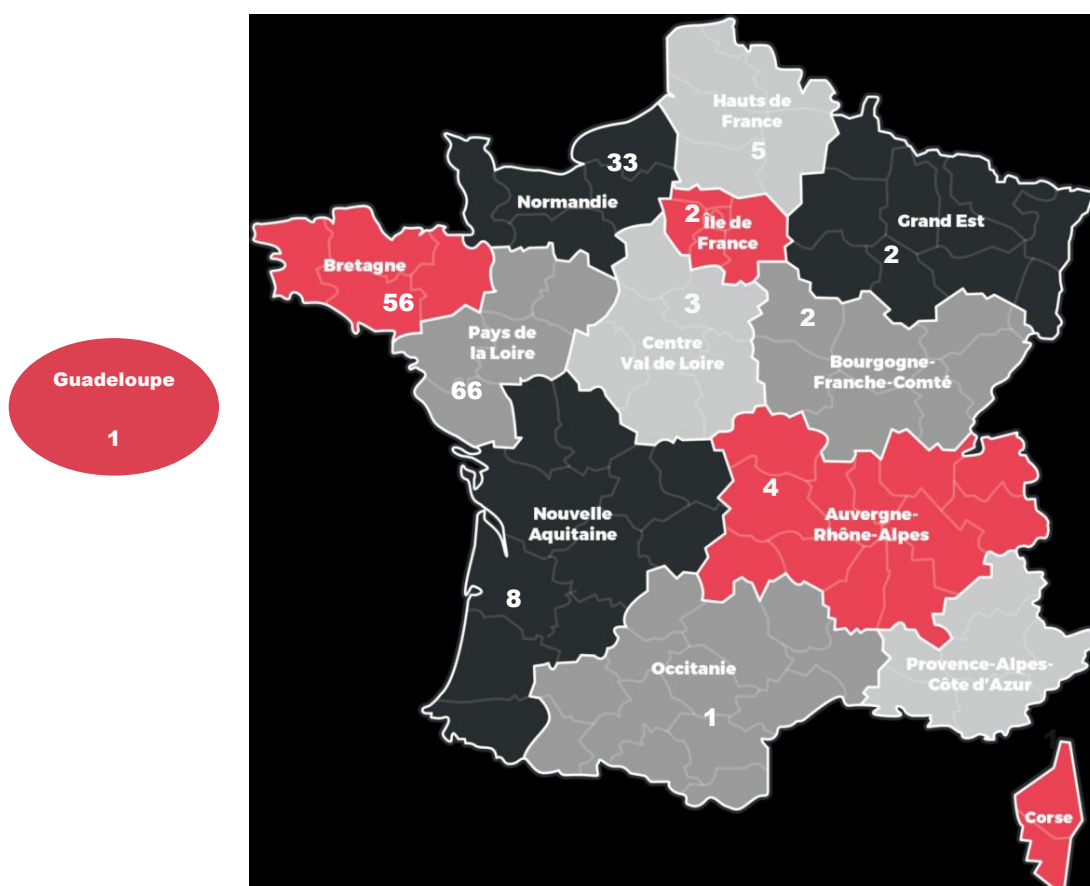
- aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.
- aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Spécialités	Inscrits	Admis à concourir (tient compte des annulations d'inscription)
Ingénierie, gestion technique et architecture	50	40
Infrastructures et réseaux	60	55
Prévention et gestion des risques	31	24
Urbanisme, aménagement et paysages	24	15
Informatique et systèmes d'information	58	49
Totaux	223	183

b. Provenance des candidats admis à concourir :



135 hommes	48 femmes	Moyenne d'âge : 39.7 ans
------------	-----------	--------------------------

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuves :

1. Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée.
(durée : quatre heures ; coefficient 3)
2. La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription, parmi l'une de celles ouvertes au concours.
(durée : quatre heures ; coefficient 3)
3. L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.
(durée : huit heures ; coefficient 7)

LES SUJETS DE LA SESSION 2017 POUR L'ÉPREUVE DE NOTE ÉTAIENT LES SUIVANTS :

▪ Spécialité Ingénierie, gestion technique et architecture

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service programmation - méthodes - qualité - environnement au sein de la direction de l'immobilier de la ville d'INGEVILLE de 120 000 habitants.

La direction de l'immobilier comprend :

- le service de construction en charge des constructions et grosses restructurations ou réhabilitations des bâtiments municipaux ;
- le service de maintenance en charge de la maintenance et de l'entretien des bâtiments, en régie propre ou par des marchés à bons de commande d'entreprises ;
- le service de la gestion immobilière du parc immobilier ;
- et le service programmation - méthodes - qualité - environnement.

Votre fonction vous situe au cœur de l'ensemble des différents domaines d'intervention dans la vie d'un bâtiment : phase de programmation - rédaction des référentiels de construction propres à la ville / phases d'études de conception et de réalisation / maintenance et entretien des bâtiments / suivi de la certification de la direction / suivi du référentiel de développement durable et éco construction de la ville.

Dans un premier temps, le Directeur de l'immobilier vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur une autre approche de l'acte de construire des bâtiments pour demain. **(12 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à adapter la stratégie, l'organisation et les méthodes de votre direction afin de prendre en compte ces nouvelles pratiques. **(8 points)**

▪ Spécialité Infrastructures et réseaux

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service route et voirie au sein de la communauté d'agglomération INGECO, 90 000 habitants et gérant 250 km de voirie.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques et du développement durable vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'innovation dans le domaine routier. **(12 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour répondre à un appel à projet sur la route du futur et intégrer une dimension écologique dans les futurs aménagements de voirie. **(8 points)**

▪ Spécialité Prévention et gestion des risques

Vous êtes ingénieur territorial dans la commune d'INGEVILLE comptant 100 000 habitants au sein d'une intercommunalité (communauté de communes). La commune a un passé industriel riche, qui laisse de nombreuses friches à valoriser sur son territoire. La pression sur le foncier dans le département rend ce territoire à nouveau attractif. Les élus souhaitent en profiter pour faire venir de nouveaux habitants et des entreprises. C'est également pour eux l'occasion d'aller plus loin dans leurs engagements à l'égard de la protection de l'environnement.

Dans une première partie, la directrice générale adjointe (DGA) en charge du développement durable, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à partir des documents joints, une note sur le rôle des collectivités face aux nouveaux polluants. **(12 points)**

Dans une deuxième partie, la DGA, soucieuse de ne prendre aucun risque sanitaire pour les habitants d'INGEVILLE et de préserver l'environnement, souhaite que la commune se dote d'une stratégie pour accompagner les reconversions des friches industrielles. Dans ce cadre, elle vous demande de décliner un plan de réduction des émissions de micropolluants pour les services municipaux. **(8 points)**

▪ Spécialité Urbanisme, aménagement et paysages

Suite à la déprise industrielle, la ville centre d'INGEVILLE (11 000 habitants), appartenant à l'intercommunalité d'INGECO (39 000 habitants), dispose de friches urbaines dont deux emblématiques : une halle de production et de stockage de 2 000 m² environ située en limite communale et une maison de maître de 400 m² environ située en cœur de ville dans un parc arboré, siège de l'entreprise autrefois florissante.

L'ancienne activité industrielle constituait une véritable valeur patrimoniale locale tant elle a marqué le territoire. INGECO souhaite donc se porter acquéreur de l'ensemble afin d'en maîtriser la reconversion avec l'ambition qu'elle participe au dynamisme local et qu'elle propose notamment des solutions pour favoriser les innovations économiques. Dans un premier temps, le président vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les nouveaux modèles collaboratifs. **(12 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à concrétiser l'acquisition, la reconversion et la gestion des friches conformément au projet de l'intercommunalité. **(8 points)**

▪ Spécialité Informatique et systèmes d'information

Vous êtes ingénieur territorial, chargé de projets informatiques au sein de la commune d'INGEVILLE (40 000 habitants).

Le Directeur des systèmes d'information (DSI) souhaite proposer aux élus la mise en place d'une Gestion de la Relation Citoyen (GRC).

Dans un premier temps, le DSI vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la GRC. **(12 points)**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour la mise en place d'une GRC au sein de la collectivité. **(8 points)**

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE NOTE :

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Appréhender le sujet de manière transversale (ne pas se contenter de la seule dimension technique) en se plaçant du point de vue du commanditaire de la note (lire attentivement le sujet) et en tenant compte de tous les acteurs (y compris les élus et les citoyens qui sont généralement les utilisateurs finaux des services à mettre en œuvre).
- Annoncer la problématique en introduction, établir un plan et le respecter.
- Ne pas hésiter, dans la note si cela s'y prête, mais assurément au moins dans les propositions, à mettre en avant les aspects techniques du sujet qui seront à l'ordre du jour.
- **Bien gérer son temps et consacrer le temps nécessaire à la partie propositions, trop souvent négligée. Détailler davantage les propositions et les concrétiser (éviter de rester uniquement sur de la méthode ou de l'organisation) (conseil unanime de l'ensemble des correcteurs).**
- Développer une logique d'action avant de commencer à rédiger.
- S'approprier la démarche projet.
- Se positionner en qualité d'ingénieur (et non comme technicien) et prendre la hauteur nécessaire.
- Préparer davantage le concours en assurant une veille sur les sujets d'actualité, se documenter. Lire les éditos de la presse et des magazines professionnels qui sont souvent d'excellents "raccourcis" portant sur des sujets divers et variés.
- Se former sur les nouveaux textes en vigueur, les nouvelles technologies.
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles.
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Travailler l'aspect "territorial" et gouvernance. Certaines copies sont trop déconnectées des enjeux de gouvernances des collectivités territoriales.
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

Les sujets de la session 2017 pour l'épreuve de projet étaient les suivants :

▪ **Option Centres Techniques**

INGEVILLE, commune de 30 000 habitants, est la ville-centre de la communauté d'agglomération d'INGECO de 60 000 habitants créée récemment.

Les deux collectivités ont décidé de lancer une démarche de mutualisation des services.

Portée politiquement, la démarche doit s'appliquer à l'ensemble des services de la ville et de l'intercommunalité.

Historiquement, INGEVILLE dispose d'une régie étoffée concernant ses services techniques, que ce soit au niveau de son centre technique municipal (CTM) ou au niveau des bureaux d'études voirie / réseaux et bâtiments.

INGECO a développé ses services en s'appuyant sur les entreprises et les bureaux d'études que ce soit pour ses opérations de travaux ou d'entretien. Les transferts de compétence n'ont pas jusqu'alors entraîné de transfert de personnel au niveau des services techniques.

L'ensemble de cette démarche se déroule dans un contexte de rigueur budgétaire annoncé, notamment vis-à-vis des dépenses de personnel et de fonctionnement global.

Vous êtes actuellement responsable du CTM d'INGEVILLE.

▪ Option Construction Bâtiment

Vous êtes nommé(e) ingénieur territorial, en qualité de chargé(e) d'opération au sein du département construction/développement de l'office public de l'habitat (OPH) de la communauté d'agglomération d'INGECO (216 000 habitants).

INGECO et l'OPH ont décidé de lancer une opération de renouvellement urbain afin de répondre aux critères préconisés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et de solliciter des financements dans ce cadre. L'opération consiste à reconstruire la cité G composée de 80 logements collectifs, vieillissants et onéreux à remettre en état, pour rendre le quartier plus attractif et améliorer notamment le cadre de vie des habitants dans un objectif de coûts maîtrisés.

Dans cet objectif, vous êtes chargé(e) de proposer à votre direction générale, sous couvert de la directrice, une étude préalable de l'opération de démolition-reconstruction / déménagement-relogement des locataires occupants.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Rédactionnel pas en phase avec un positionnement de Cadre A
- Très mauvaise lecture des documents qui permettaient de répondre à plusieurs questions.
- Niveau très moyen, même sur des questions techniques...

▪ Option Logistique et maintenance

La commune d'INGEVILLE (42 000 habitants), commune nouvelle depuis 12 mois, est issue du regroupement de 8 communes.

Vous êtes ingénieur territorial en charge du service de la maintenance des bâtiments au sein de la direction des services techniques municipaux et en lien avec les autres services de cette direction (construction, urbanisme, centre technique municipal qui regroupe notamment les équipes de régie, voirie, espaces verts et logistique).

La commune nouvelle s'est créée rapidement en raison de délais légaux. Après une phase de diagnostic et de réorganisation des services, le temps est maintenant venu de mettre en place des plans d'action permettant de pérenniser et d'optimiser les différentes activités de la ville.

Le Directeur général des services techniques (DGST) vous charge de la maintenance d'une école de la ville (INGECOLE) qui vient d'être restructurée et, sur cette base, de proposer une politique de gestion technique du patrimoine bâti d'INGEVILLE adaptée et optimisée.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Maîtriser les écrits
- Bien connaître le métier d'ingénieur territorial dans la diversité des missions
- Accroître les connaissances sur les collectivités territoriales, les marchés publics

▪ Option VRD

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service de l'eau à la communauté de communes d'INGECO (35 000 habitants).

L'une des communes du territoire a été touchée au cours de l'été par un incendie de forêt qui a traversé plusieurs secteurs résidentiels et atteint le cœur du village. Cet incendie a causé la destruction de 3 000 ha de forêt, d'une vingtaine d'habitations et de nombreux dégâts matériels.

Il existe sur la commune, en plus du réseau public de distribution en eau potable, un réseau d'eau brute sous pression qui dépend d'une autorité tierce qui peut aussi être utilisé pour disposer d'un complément de défense incendie extérieure.

Le président de l'EPCI en tant qu'autorité responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) souhaite disposer d'un état des lieux de la défense incendie sur la partie de la commune touchée par l'incendie et anticiper les besoins pour mettre à niveau l'ensemble du dispositif de lutte contre les incendies à l'échelon de l'EPCI.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Traiter le sujet jusqu'au bout même si les questions sont redondantes
- Le métier d'ingénieur territorial évolue et devient très transversal par conséquent il est essentiel d'avoir une culture professionnelle étendue
- Se mettre à la place du demandeur (élu, DG,...) pour essayer de mieux comprendre et appréhender les attendus.

▪ Option Déplacements, transports

Vous êtes ingénieur territorial chargé d'études au service mobilité de la ville de Rosita (53 000 habitants). Cette commune est accolée à la ville-centre de la métropole (800 000 habitants) et a une densité de 9 500 habitants au km². Depuis plusieurs années, les élus municipaux tentent de faire émerger le plan de stationnement visant à intégrer du stationnement payant prévu dans le PDU (Plan de Déplacement Urbain) mais sont continuellement freinés par l'opinion publique, qui est généralement défavorable à ce type de projet. Pourtant, comme dans tous les coeurs de métropole et plus communément dans les milieux urbains, la pression en stationnement est prégnante et il est nécessaire d'agir sur les conditions d'usages des véhicules motorisés individuels par le biais d'une politique de stationnement volontariste.

Dans le cadre de son PDU, la ville avait décidé de mettre en oeuvre des politiques de stationnement public au service d'une mobilité durable avec comme action forte la mise en place du stationnement réglementé.

Aujourd'hui, celui-ci est gratuit sur toute la ville et entraîne un certain nombre de dysfonctionnements sur le territoire, au premier lieu desquels :

- un report de stationnement en lien avec les politiques de stationnement payant des
- communes limitrophes,
- un taux de rotation faible,
- un taux de congestion élevé.

La demande non satisfaite génère d'importantes pratiques illicites (stationnement en double-file, sur trottoir, au droit des passages piétons, etc.) et, par voie de conséquence, provoque de l'insécurité routière (véhicules de livraison déchargeant en double-file, piétons obligés de marcher sur la chaussée, etc.).

Parallèlement, la ville a déjà mis en place des actions pour inciter au report modal en réduisant la place de la voiture en ville au profit notamment de trottoirs plus larges, d'aménagements cyclables et de manière plus générale, d'un meilleur partage de la voirie avec des espaces publics plus agréables et moins routiers.

La municipalité souhaite profiter de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2018, de la réforme du stationnement payant, pour mener à bien ce projet. À ce titre, vous êtes chargé de porter le projet et de préciser les modalités de sa mise en oeuvre.

▪ Option Sécurité, prévention des risques

Vous avez été nommé récemment responsable du service « Environnement » dans une commune de 80 000 habitants, INGEVILLE, ville principale d'une communauté d'agglomération, INGECOMMU, regroupant 15 communes pour 250 000 habitants.

Votre territoire est concerné par la pollution atmosphérique liée à l'activité industrielle et à une circulation automobile traversante et dense. Le dernier rapport sur la qualité de l'air en ville montre une pollution chronique et des pics de pollution inquiétants.

La communauté d'agglomération et votre ville sont consultées dans le cadre de la conception du nouveau PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère), ce qui a engendré une prise de conscience concernant la qualité de l'air.

En tant que chef de projet, le Directeur Général des Services (D.G.S) vous demande une étude pour améliorer de manière perceptible la qualité de l'air. Pour mener à bien ce projet, vous devrez mobiliser en interne et en externe les compétences de vos partenaires.

▪ Option Sécurité du travail

Ingénieur territorial au sein d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS), vous avez été récemment nommé Conseiller de prévention pour l'ensemble de la structure qui compte 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées valides (EHPA), un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), 2 centres d'hébergement temporaire (CHT), un centre d'accueil de jour pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer et un pôle social 3ème âge.

Dans le cadre de votre prise de poste, votre direction vous demande de concentrer vos efforts en priorité sur les conditions de travail des agents évoluant dans les EHPAD qui accueillent des personnes âgées d'au moins 60 ans, en leur proposant une prise en charge médico-sociale individualisée visant à maintenir l'autonomie, à assurer un accompagnement aux actes de la vie quotidienne, à offrir un cadre de vie agréable et à apporter les soins adaptés à l'état de santé de la personne accueillie.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Être plus stratégique dans le choix de prioriser l'ordre des questions à aborder
- S'imprégner de l'environnement de la Fonction Publique Territoriale
- Savoir être pratico-pratique

▪ Option Déchets, assainissement

La ville d'INGEVILLE, longée par un fleuve, dispose d'un assainissement de type unitaire.

A l'occasion d'un projet de ZAC sur 60 ha, toute une partie de la commune sera réaménagée et les réseaux d'assainissement deviendront de type séparatif. A proximité des berges, subsiste une friche de 2 000 m². Il est prévu sur la ZAC une part importante d'espaces verts et des jardins familiaux.

L'élu en charge du dossier est très sensible à la démarche d'éco quartier. Concernant les eaux pluviales de la future ZAC, il tient à une gestion à ciel ouvert avec mise en place de noues et/ou fossés dès que possible. Plutôt que de les renvoyer vers les réseaux départementaux, il souhaiterait privilégier la création d'un exutoire direct vers le fleuve. Il sait la nécessité de prévoir des bassins de rétention des eaux pluviales ; dans l'idéal il ne veut pas d'ouvrage enterré mais un espace paysager intégré à l'espace urbain. Concernant la gestion des déchets générés par l'assainissement pluvial, il tient également à une démarche engagée écologiquement avec une valorisation et une gestion de proximité dès que possible.

La direction des services techniques est chargée de ce dossier. Vous êtes responsable de la section étude et programmation, et dépendez hiérarchiquement du directeur des services techniques. Il vous demande de préparer un document de cadrage sur l'assainissement de la ZAC et la gestion des déchets associés, en exposant notamment des propositions techniques qui devront traduire les attentes de l'élu. Un bureau d'étude sera chargé de toutes les études jusqu'à la rédaction du dossier de consultation des entreprises

(D.C.E.) pour l'ensemble des travaux relatifs à l'assainissement.

Votre directeur des services techniques (D.S.T.) vous demande notamment de répondre aux questions suivantes à l'aide des éléments du dossier.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Apporter de la clarté dans les réponses. Un paragraphe = une idée argumentée par un ou deux exemples.
- Soigner la présentation, l'orthographe

▪ Option Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau

Vous êtes ingénieur territorial au sein d'un syndicat de rivière qui regroupe 20 communes couvrant un bassin de 150 000 habitants. Ces communes sont traversées par l'INGRIV, rivière prenant sa source dans une commune amont du Syndicat, en milieu rural et qui se jette dans un fleuve à l'aval du territoire syndical, en milieu très urbanisé.

La rivière INGRIV est composée de plusieurs affluents dont l'INGEAU, traversant les communes rurales du territoire syndical. L'INGEAU a subi l'action de l'homme dans certains secteurs : bétonnage des berges, rectification du cours, canalisation...

L'INGRIV constitue une masse d'eau homogène classée en « moyen cours d'eau ». Elle est de plus classée comme masse d'eau fortement modifiée, à cause des altérations physiques liées aux activités humaines ayant fondamentalement changé ses caractéristiques.

Pour l'INGEAU, classé en petit cours d'eau naturel, l'objectif visé est le bon état écologique et chimique pour 2021 et le bon état global d'ici 2027.

Le secteur rural commence à s'urbaniser : il est prévu, par exemple, de créer autour de l'affluent INGEAU deux hameaux de 200 habitations chacun d'ici 2019.

Actuellement certaines petites communes comptent des hameaux en assainissement non collectif. Seulement, ces installations sont vieillissantes et ne respectent plus les normes de rejet. Elles engendrent ainsi une pollution non négligeable vers le milieu naturel.

Plusieurs filtres plantés de roseaux permettent de traiter les effluents des communes les plus rurales du territoire. Une station d'épuration à boue activée se situe à l'aval de la rivière INGRIV et traite les effluents du territoire syndical, soit 350 000 équivalent habitants.

▪ Option Urbanisme

Ingénieur territorial, vous êtes chargé de mission en urbanisme environnemental sous la responsabilité du directeur de l'aménagement urbain de la métropole d'INGECO, intercommunalité de 425 000 habitants (dont 210000 pour la ville-centre INGEVILLE). Un des projets de mandat est l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la métropole.

Dans ce cadre, les élus souhaitent que ce dossier soit l'occasion d'intégrer des problématiques urbaines d'actualité, dont celles relatives à la transition énergétique et au changement climatique.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Prendre du recul sur le sujet et les objectifs
- Avoir l'esprit de synthèse
- Formuler davantage de propositions concrètes

▪ Option Paysages, espaces verts

La commune d'INGEVILLE (10 000 habitants, surclassée 40 000 habitants) dispose d'environ 10 km de côtes et sites emblématiques : baies, calanques, sentiers littoraux, etc.

Ces espaces sont classés en coeur de parcs nationaux, régionaux, réserves naturelles, réserves marines, etc. et sont soumis à des lois et réglementations.

INGEVILLE souhaite réaliser un aménagement répondant aux enjeux actuels de protection et préservation de l'environnement et plus particulièrement de son littoral. Le parc naturel marin situé sur la commune est en charge de la gestion d'une partie du bord de mer. Par conséquent, la création d'un sentier sous-marin en adéquation avec le parc naturel marin existant est privilégiée. INGEVILLE et le parc naturel marin choisissent donc pour ce projet une réserve marine protégée de 85 hectares disposant d'une emprise directe sur le littoral via une plage et d'un bâtiment.

En tant qu'ingénieur responsable des projets d'aménagement d'INGEVILLE, vous assurez le pilotage de l'opération. Il vous revient d'établir le lien entre les enjeux environnementaux, les questions relatives à la sécurité en mer et le développement touristique. Le projet devra valoriser le territoire et être porté auprès des élus et citoyens. L'enveloppe financière est évaluée à 400 000 € TTC.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Se démarquer des réponses types sur la conduite de projet et éviter un copier-coller de la démarche projet
- Assumer les responsabilités d'un ingénieur

▪ Option SIG, topographie

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du système d'information géographique (SIG) de l'intercommunalité d'INGECO de 105 000 habitants.

INGECO comporte 20 communes dont la ville centre d'INGEVILLE de 75 000 habitants, depuis une récente fusion avec une communauté de communes, qui a eu pour effet d'étendre son territoire à une superficie de 200 km².

Contexte organisationnel :

Votre service est rattaché à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, située au sein d'un pôle aménagement et développement durable.

Il est composé de 8 personnes : le responsable, son assistant administratif et financier, 2 géomètres topographes et 4 géomaticiens.

Contexte financier :

Votre service dispose d'un budget d'investissement au programme pluriannuel d'action communautaire pour l'acquisition des données du SIG d'INGECO. Les crédits annuels approuvés pour ce programme sont de 100 000 €.

Votre budget annuel de fonctionnement, hors masse salariale, est lui aussi de 100 000 €, dont 80 000 € consacrés à la maintenance des logiciels SIG.

Contexte technique :

Le SIG historique d'INGEVILLE a été transféré à l'intercommunalité d'INGECO depuis sa création.

Il repose sur des logiciels SIG propriétaires (Arcview, Mapinfo) s'appuyant sur un système de gestion de base de donnée (SGBD) ORACLE, ainsi que sur quelques applications métiers déployées dans les services techniques (eau, assainissement, éclairage public, cadastre, urbanisme). Les bureaux d'études techniques utilisent également le logiciel Autocad pour leur environnement de CAO/DAO.

Votre service a constitué et/ou intégré les données de référence suivantes pour votre SIG :

- Orthophotographie à 20 cm datant de 2 ans ;
- Base de données d'adresses gérée par votre service, principalement sur le territoire d'INGEVILLE (30 000 adresses) ;
- Filiaire de voies : BD des voies publiques d'INGECO (500 km) modélisées sous la forme de tronçon de voies ;
- Bâtiments : base de données initialisée à partir des bâtiments du cadastre, complétée et tenue à jour par votre service sur la base des autorisations de droit des sols ;
- Plan cadastral vectorisé fourni semestriellement par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- Référentiel Grande Échelle (RGE) fourni par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

En outre, les services d'INGECO s'appuient sur des plans topographiques qui sont produits au gré des besoins des projets. Les relevés topographiques sont effectués selon le contexte, soit en régie par votre brigade de topographes, soit en faisant appel à votre marché de relevés topographiques qui vient à terme à la fin de l'année. Dans ce dernier cas, le financement de la prestation est assuré en règle générale par le service demandeur.

Depuis quelques temps, vous menez une expérimentation de mise en oeuvre d'outils SIG libres avec le service de la voirie : logiciel SIG QGIS et SGBD PostGre / PostGis. Ayant récemment repris en gestion propre un certain nombre de voiries départementales, ce service envisage une campagne de mise à jour des données relatives à l'état des chaussées et à la signalisation.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- S'appropriier la méthodologie. Cette épreuve ne s'improvise pas. Se former, se préparer en amont.
- Soigner son orthographe et son expression écrite
- Il s'agit d'une épreuve ingénieur et pas chargé d'organisation/chef de projet. La dimension « technique métier » fait bien partie des plus-values à mobiliser.

- **Option Réseaux, télécom**

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la Direction des systèmes d'information et des services numériques (DSISN) de la métropole d'INGECO.

Votre direction est sollicitée pour apporter sa contribution au projet global smart city de l'exécutif.

Votre directeur fait appel à vous pour éclairer les choix des élus dans ce domaine.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Travailler la méthodologie, notamment la structure d'une note et le contenu d'un CCTP.
- Se positionner comme ingénieur territorial (et sortir de son cadre d'emplois de technicien)
- Être moins scolaire

- **Option Systèmes d'information et de communication**

La communauté urbaine d'INGECO a entamé une réflexion sur son pilotage et a l'intention de procéder à l'acquisition d'un système d'information décisionnel (SID). L'objectif est de mettre en œuvre, de façon progressive, un système global et évolutif, par l'instrumentation de deux domaines fonctionnels transversaux : ressources humaines et gestion financière.

En tant qu'ingénieur d'études à la direction de l'organisation et systèmes d'information, le Directeur des systèmes d'information (DSI) vous demande de préparer le projet.

REMARQUES DES CORRECTEURS :

- Gérer mieux le temps imparti.
- Savoir rédiger
- Être plus précis dans les réponses apportées
- Maîtriser la conduite de projet

b. Niveau des candidats :

Épreuve de mathématiques / physique appliquées :

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	1.00 à 13.69	2	2	2	7	40	4.78
Infrastructures et réseaux	0.88 à 14.01	32	5	2	12	12	6.84
Prévention et gestion des risques	0.38 à 11.51	-	6	3	3	9	6.25
Urbanisme, aménagement et paysages	0.50 à 9.51	-	-	1	1	4	3.57
Informatique et systèmes d'information	0.75 à 17.88	2	5	1	8	13	6.00
* note éliminatoire							5.48

Épreuve de note :

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	1.00 à 13.00	4	8	9	6	4	8.66
Infrastructures et réseaux	0.50 à 15.75	7	6	9	10	2	9.01
Prévention et gestion des risques	5.50 à 15.75	11	2	3	4	-	11.03
Urbanisme, aménagement et paysages	1.00 à 10.00	-	1	3	1	1	7.63
Informatique et systèmes d'information	1.88 à 13.75	2	7	9	5	5	8.36
* note éliminatoire							8.94

Épreuve de projet :

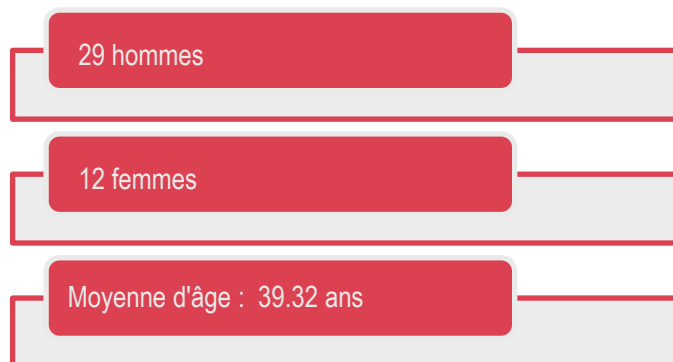
SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	2.50 à 14.00	5	4	8	7	7	8.03
Infrastructures et réseaux	0.00 à 14.75	5	8	9	7	5	8.54
Prévention et gestion des risques	2.75 à 12.50	-	21	4	12	1	7.65
Urbanisme, aménagement et paysages	2.5 à 12.63	1	1	3	-	1	9.04
Informatique et systèmes d'information	1.50 à 15.50	7	5	7	6	3	9.26
* note éliminatoire							8.50

c. Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 27 septembre 2017 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Ingénierie, gestion technique et architecture	9.03 / 20	11
Infrastructures et réseaux	9.09 / 20	11
Prévention et gestion des risques	9.34 / 20	7
Urbanisme, aménagement et paysages	8.77 / 20	2
Informatique et systèmes d'information	9.2 / 20	10
		41

d. Profil des admissibles



5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

L'épreuve d'admission obligatoire est un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (*durée totale de l'entretien : 40 minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5*).

b. Niveau des candidats :

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	12 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	4.00 à 18.00	2	3	3	2	0	10.25
Infrastructures et réseaux	8.50 à 18.00	6	4	0	1	0	13.36
Prévention et gestion des risques	7.50 à 19.00	6	0	0	1	0	15.57
Urbanisme, aménagement et paysages	15.00 à 18.50	2	0	0	0	0	17.25
Informatique et systèmes d'information	6.00 à 18.00	2	3	3	2	0	10.25
* note éliminatoire							13.34

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE :

- Exprimer clairement ses motivations
- Porter une attention particulière sur la capacité à s'exprimer clairement
- Bien écouter les questions des examinateurs
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes
- Prendre connaissance du programme de l'option, et se préparer aux questions techniques
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop générales
- Maîtriser la conduite de projet
- Se projeter en tant que manager
- Se positionner clairement en tant qu'ingénieur, cadre A
- Effectuer une veille réglementaire et maîtriser les aspects juridiques
- Maîtriser l'environnement territorial, notamment en matière de marchés publics
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un ingénieur territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, compétences des collectivités territoriales...)

c. Épreuve facultative :

Une épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (*durée : deux heures ; coefficient 1*).

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Langue	Nombre d'admissibles inscrits à l'épreuve facultative
Anglais	20
Espagnol	1
Total	21

Spécialité	Notes au dessus de 10	10 / 20	Notes en dessous de 10	Moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	7	0	0	15.11
Infrastructures et réseaux	2	0	2	10.81
Prévention et gestion des risques	3	0	0	13.42
Urbanisme, aménagement et paysages	0	0	0	-
Informatique et systèmes d'information	7	0	0	15.11

d. Seuils d'admission

Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

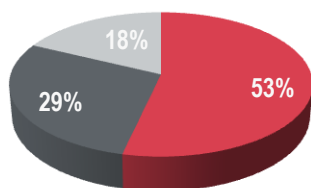
De plus, conformément au décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (article 9) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

SPÉCIALITÉ	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Ingénierie, gestion technique et architecture	10.08 / 20	5
Infrastructures et réseaux	10.02 / 20	9
Prévention et gestion des risques	10.87 / 20	6
Urbanisme, aménagement et paysages	10.88 / 20	2
Informatique et systèmes d'information	10.64 / 20	6
		28

Au total, 10 postes ont été transférés de l'interne vers l'externe.

Profil des admis



- Moins de 40 ans
- Entre 40 et 45 ans
- Plus de 45 ans

La moyenne d'âge des admises est de 39.4 ans.



17 hommes

11 femmes

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

D'une part, les candidats doivent veiller à opérer le bon choix en terme d'option au moment de l'inscription afin d'éviter de se retrouver en difficulté lors de l'épreuve orale.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'ingénieur territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps...sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant. Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances sur l'actualité technique et réglementaire de l'option choisie : ces aspects sont trop souvent méconnus des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant et de se positionner en tant qu'ingénieur territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à une position de technicien.

Enfin, un futur ingénieur territorial se doit de maîtriser la conduite de projet, approche aujourd'hui indispensable à toute organisation dans les collectivités territoriales.

Il s'agit là du minimum requis.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 29 janvier 2018

La Présidente du jury,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Cordier'.

Anne-Marie CORDIER